



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 63652

Texte de la question

M. Maxime Gremetz rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que, l'année dernière, en plus des 1 500 postes d'instituteurs spécialisés, de nombreux maîtres spécialisés ont été sédentarisés dans une classe ou dans une école, à titre temporaire. Leurs postes de titulaires ont disparu du budget. Certains secteurs, notamment à la campagne, ne sont donc plus couverts par une aide spécialisée à l'école. Des enfants ne sont plus suivis par le RASED, faute de personnel. La pluralité des lectures des textes officiels, faite par les inspecteurs de circonscription, augmente encore les inégalités citoyennes des usagers du service public. Il souhaite savoir si ces postes sur-numéraires sont prévus dans le budget de l'État et, d'autre part, ce qu'il en est du projet de fermeture de 3 000 postes des RASED par an, et ce sur trois ans.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire évolue. À la rentrée 2009, les lieux d'implantation des postes des enseignants spécialisés sont reconsidérés et leurs modes d'action diversifiés : 1 500 enseignants spécialisés itinérants sont affectés, en tant que maîtres surnuméraires, dans une ou deux écoles et l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Il n'est donc nullement question de « sédentariser » des équipes de RASED mais certains de leurs personnels lorsque le nombre d'élèves en difficulté, dans des écoles de grande taille, justifie qu'un poste d'enseignant spécialisé exerce à temps complet sur une ou deux écoles géographiquement proches. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue ainsi à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63652

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10773

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 122